

dans le cas ci-dessus mentionné, héritent de leurs frères et sœurs? Evidemment non, n'est-ce pas. Eh, bien, il en est de même pour les membres de la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne. En un mot, les membres survivants après 20 ans de présence dans l'association, jouiront des économies faites par ceux qui seront morts ou qui auront abandonné ou démissionnée, ou qui sont entrés dans l'association une ou plusieurs années après eux, économies que le grand nombre de ces membres n'auraient pas faites sans cela et qui auront donné une aisance relative aux co-sociétaires survivants, chacun ayant, volontairement, pris ce risque, sachant d'avance que s'il mourait ou s'il abandonnait, il n'aurait droit à rien, mais, en même temps, s'il a la chance de survivre après 20 ans de présence dans l'association, il bénéficiera, dans une large mesure, du risque d'un sou et un tiers par jour qu'il aura fait pendant cette période de 20 ans.



L'abbé V. P. Jutras, curé de

SAINT-PATRICE, QUE.,

Membre du Comité de Surveillance de la Section
des Rentes Viagères.

**ÉCUEILS A ÉVITER EN FAISANT LE
CALCUL CONCERNANT LA PENSION
PROBABLE QUE RETIRERONT LES
PENSIONNAIRES**

Les principaux écueils à éviter en faisant le calcul ci-mentionné sont les suivants :

1—La somme de \$93 par part remboursée aux



Adjutor Rivard, avocat, Québec,

Membre du Comité d'Administration de la Section des Rentes Viagères de L'U. F.-C.

survivants après 20 ans de présence dans l'association est déduite du montant total des intérêts annuels que produit durant chaque année subséquente l'avoir social, mais cette somme de \$93 n'est pas déduite du capital, comme un certain nombre de personnes semblent croire.

2—Si l'on fait un calcul prenant pour base cent membres, il ne faut pas calculer seulement ce que produira les capitaux de ces cent membres admis dans l'association pendant cette période.

3—Il ne faut pas oublier qu'au moins 50 o/o des membres n'atteindront pas la période de 20 ans requise pour la maturité de la pension, et que 25 o/o des autres membres abandonneront l'association pour des prétextes futiles dus à l'inconstance humaine.

A suivre

PRÉCIEUX SECOURS.

Les palpitations dont souffrent beaucoup de femmes et de jeunes filles n'ont le plus souvent pour cause que la pauvreté du sang ou son altération. Les PILULES de LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD seront d'un précieux secours pour le traitement des palpitations de cœur.